



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le mardi vingt du mois d'Avril à dix-sept heures et cinquante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le Mercredi 14 Avril 2021, se sont réunis dans le réfectoire de l'école Jean Galleron, sise à Guénette, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

***Etaient présents :*** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

***Représentés :*** MM. Elsa SUARES (Jean ANZALA), Thierry FULBERT (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Alina GORDON (Evelyne CLOTILDE), Justine BENIN (Pinchard DEROS).

***Absents excusés :*** MM Sylvia SERMANSON, Grégory MANICOM, Jacques RAMAYE, Marie-Alice RUSCADE, Sandra SERMANSON, Annick CARMONT.

***Absents :*** MM. Marie-Joël TAVARS, Jérôme Thierry CHOUNI, Seetha DOULAYRAM.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Membres excusés :	Membres Absents :
35	22	04	06	03

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, quatre (04) représentés, six (06) absents excusés et trois (03) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

**Ordre du jour :**

**COMMANDE PUBLIQUE**

I - Fourniture, livraison et gestion de titres restaurant au profit des agents de la ville du Moule, du centre communal d'action sociale (CCAS) et de la caisse des écoles (CDE)

II - Indemnisation des congés payés non pris

**QUESTION DIVERSE**

Plan d'action mis en place dans le cadre du programme petites villes de demain (PVDD).

-----

**Délibération n° 1 - Fourniture, livraison et gestion de titres restaurant au profit des agents de la ville du Moule, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la caisse des écoles (CDE)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la fourniture, livraison et gestion de titres restaurant au profit des agents de la ville du Moule, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Ecoles (CDE).
- D'approuver l'attribution du marché susmentionné à la Société Edenred France, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.
- D'autoriser Le Maire à signer le marché avec l'entreprise susnommée.
- Dit que les titres restaurants sont prévus pour tous les agents de la Collectivité (titulaires, contractuels de droit public et au droit privé).
- Dit que les crédits relatifs à ces marchés, seront imputés au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés), fonction 020, compte 6478 (autres charges sociales diverses).

#### Délibération n° 2 - Indemnisation des congés payés non pris

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'indemnisation des congés payés non pris aux agents titulaires et non titulaires dans le respect des dispositions relatives aux règles d'indemnisation.

- D'autoriser l'indemnisation à hauteur de 20 jours par année civile et dans la limite d'un report sur 15 mois.

- Dit que les crédits y relatifs seront imputés au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés), comptes 64111 (rémunérations principales titulaires) et 64131 (rémunérations non titulaires).



Le Maire,

*Gabrielle LOUIS-CARABIN*  
Gabrielle LOUIS-CARABIN

Le Maire, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution des délibérations.

Les délibérations relatives à cette séance du Conseil Municipal sont disponibles au secrétariat de la Direction Générale des Services, en Mairie.